

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 03/10/2024 - 8673 - 1993 B 00045 - 390 120 624 - A3 BERTHELEMY

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL A3 BERTHELEMY		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 25 000)			DA	25 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	2 500
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	521 457
	Report à nouveau			DH	(4 533)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	7 720
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	552 144
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	706
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	14
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	945
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	131 149
	Dettes fiscales et sociales			DY	124 509
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	1 614
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	258 938	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	811 083	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	257 993	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	706	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL A3 BERTHELEMY							Néant ☐ *		
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 093	FB		FC	1 093		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	1 497 724	FH		FI	1 497 724		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 498 818	FK		FL	1 498 818		
	Production stockée*				FM	60 339			
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	19 865			
	Autres produits (1) (11)				FQ	26			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 579 050	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	609 636	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(50 359)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	442 876	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	14 197	
	Salaires et traitements*						FY	387 784	
	Charges sociales (10)						FZ	167 853	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS - dotations aux provisions*						GA	13 432
								GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	2	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 585 423	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(6 372)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	464	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	464	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	536	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	536	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(71)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(6 444)		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		EURL A3 BERTHELEMY		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	17 334		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	2 916		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	20 251		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 265		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	283		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	2 549		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	17 702		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	3 537		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 599 766		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 592 045		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	7 720		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	47 131	
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	19 769	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales				402			
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				1 863			
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				283			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion					17 334		
Produits des cessions d'éléments d'actif					2 916		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **EURL A3 BERTHELEMY**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	3 223	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	43 765	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	22 595	KT		KU		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	7 990	KW		KX			
	Matériel de transport*				KY	7 148	KZ		LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	33 234	LC		LD			
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	114 734	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	4 190	IU		IV	2 000		
TOTAL IV					LQ	4 190	LR		LS	2 000		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	122 147	ØH		ØJ	2 000	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	3 223	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	43 765	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	1 357	MK	21 238	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	7 990	MO		
		Matériel de transport	IV		MP	1 231	MQ	5 916	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	1 057	MT	32 177	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	--	NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	3 645	NH	111 088	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	557	2F	5 632	2G			
TOTAL IV		I3		NJ	557	NK	5 632	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	4 203	ØL	119 943	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2023

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL A3 BERTHELEMY

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

- Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL A3 BERTHELEMY</u>												Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 063	PF	159	PG		PH	3 223						
TOTAL I		RK	3 063	RM	159	RN		RO	3 223						
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	14 186	PW	3 243	PX		PY	17 429						
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	16 442	QA	2 961	QB	1 073	QC	18 330						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	3 900	QE	1 973	QF		QG	5 873						
	Matériel de transport	QH	1 461	QI	1 972	QJ	1 231	QK	2 202						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	24 403	QM	3 122	QN	1 057	QO	26 468						
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT							
TOTAL II		QU	60 394	QV	13 272	QW	3 362	QX	70 304						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	63 458	ØP	13 432	ØQ	3 362	ØR	73 527						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*													
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9				Z8					
Primes de remboursement des obligations						SP				SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL A3 BERTHELEMY

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL A3 BERTHELEMY										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP	1 442	UR		US	1 442		
	Autres immobilisations financières			UT	4 190	UV		UW	4 190		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	3 932		3 932				
	Autres créances clients			UX	375 581		375 581				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) U0)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	331		331				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	8 918		8 918				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	43 799		43 799				
	Charges constatées d'avance			VS	9 233		9 233				
	TOTAUX			VT	447 428	VU	441 796	VV	5 632		
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD	2 000					
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	557					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	706		706					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	131 149		131 149						
Personnel et comptes rattachés		8C	26 326		26 326						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	38 869		38 869						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	57 728		57 728					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 585		1 585					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	14		14						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 614		1 614						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	257 993	VZ	257 993						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	14		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	15 831	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

COMPTES ANNUELS

2023

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL A3 BERTHELEMY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 811 083 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 7 721 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n°2017-03 du 3 novembre 2017.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 15 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 5 ans
- * Matériel de transport : 1 à 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 4 ans
- * Mobilier : 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier

Règles et méthodes comptables

prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	123 883
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	123 883
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements financiers

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Oùillage	Autres	Total
Valeur d'origine				231 872	231 872
Cumul exercices antérieurs					
Dotations de l'exercice					
Amortissements					
Cumul exercices antérieurs				101 383	101 383
Exercice				45 139	45 139
Redevances payées				146 522	146 522
A un an au plus				52 222	52 222
A plus d'un an et cinq ans au plus				54 312	54 312
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				106 534	106 534
A un an au plus				1 206	1 206
A plus d'un an et cinq ans au plus				16 144	16 144
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				17 349	17 349
Montant pris en charge dans l'exercice				47 131	47 131

Notes sur le bilan -Détail des produits & charges

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 223			3 223
Immobilisations incorporelles	3 223			3 223
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	43 765			43 765
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	22 596		1 357	21 239
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 990			7 990
- Matériel de transport	7 148		1 231	5 917
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	33 235		1 057	32 177
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	114 734		3 646	111 088
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 190	2 000	557	5 633
Immobilisations financières	4 190	2 000	557	5 633
ACTIF IMMOBILISE	122 147	2 000	4 203	119 944

Notes sur le bilan -Détail des produits & charges

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			2 000	2 000
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			2 000	2 000
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		3 646	557	4 203
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		3 646	557	4 203

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 063	160		3 223
Immobilisations incorporelles	3 063	160		3 223
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	14 186	3 243		17 429
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 443	2 962	1 074	18 331
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 901	1 973		5 874
- Matériel de transport	1 461	1 972	1 231	2 202
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 404	3 122	1 057	26 469
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	60 395	13 273	3 363	70 305
ACTIF IMMOBILISE	63 458	13 432	3 363	73 528

Notes sur le bilan -Détail des produits & charges

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 447 429 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 443		1 443
Autres	4 190		4 190
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	379 514	379 514	
Autres	53 049	53 049	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	9 234	9 234	
Total	447 429	441 796	5 633
Prêts accordés en cours d'exercice	2 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice	557		

Produits à recevoir

	Montant
FOURN-AVOIRS A RECEVOIR	2 831
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	969
Total	3 800

Notes sur le bilan -Détail des produits & charges

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 25 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 257 994 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	706	706		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 149	131 149		
Dettes fiscales et sociales	124 509	124 509		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 629	1 629		
Produits constatés d'avance				
Total	257 994	257 994		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	15 831			
Comptes courants des associés	14			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 14 euros.

Notes sur le bilan -Détail des produits & charges

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	5 942
BANQUE INTERETS COURUS	706
AUTRES CHARGES A PAYER	8 584
ETAT CHARGES A PAYER	65
Total	15 297

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	(Charges) Financières	Charges Exceptionnelles
CH. CONSTATEES AVANCE	9 234		
Total	9 234		

« A3 BERTHELEMY »

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Au Capital de : 25 000 €

Siège social : 161 Rue René Caudron
60280 MARGNY-LES-COMPIEGNE

390 120 624 R.C.S. COMPIEGNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 19 JUIN 2024

Exercice : 31 Décembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le 19 Juin

A 11 heures,

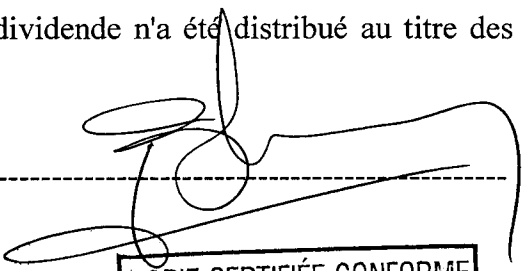
L'associé unique de la Société « A3 BERTHELEMY », Société à Responsabilité Limitée, au Capital de 25 000 € divisé en 500 parts de 50 € chacune, dont le siège est à MARGNY-LES-COMPIEGNE (Oise) - 161 Rue René Caudron, s'est présenté au siège social...

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique, statuant sur l'emploi des bénéfices de l'exercice, s'élevant à 7 720 €, décide de les affecter comme suit :

- | | |
|---|---------|
| - Bénéfice de l'exercice | 7 720 € |
| - A l'absorption des pertes antérieures | 4 533 € |
| - A la réserve facultative, le solde | 3 187 € |

L'Associé unique précise, en outre, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des TROIS exercices précédents.


COPIE CERTIFIÉE CONFORME

« A3 BERTHELEMY »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au Capital de : 25 000 €

Siège social : 161 Rue René Caudron
60280 MARGNY-LES-COMPIEGNE

390 120 624 R.C.S. COMPIEGNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT
DU 19 JUIN 2024

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Exercice : 31 Décembre 2023

L'Associé unique, statuant sur l'emploi des bénéfices de l'exercice, s'élevant à 7 720 €, décide de les affecter comme suit :

- | | |
|---|---------|
| - Bénéfice de l'exercice | 7 720 € |
| - A l'absorption des pertes antérieures | 4 533 € |
| - A la réserve facultative, le solde | 3 187 € |

L'Associé unique précise, en outre, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des TROIS exercices précédents.



COPIE CERTIFIÉE CONFORME